



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
**COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2023**

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 17

Procurations : 02

Convocation : 26 octobre 2023

**L'an deux mille vingt-trois et le 2 novembre** à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

**Présents** : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, Mme CAMPOY Marina, M. CLOTTES Gilles, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra.

**Absent(s) : /**

**Procuration(s) :**

Mme DEJARDIN Marie-Anne donne procuration à Mme PAJOT Christine.

M. LLENSE Gérard donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.

Anne BATAILLE a été nommée secrétaire de séance.

---

**047 / 2023 - OBJET : PROJET IMPLANTATION VEGETAUX – PEPINIERE CD66**

Le Conseil départemental 66 propose de mettre à la disposition des collectivités, à titre gratuit, des plans d'arbres et arbustes avec pour objectif d'embellir les espaces verts publics communaux.

La commune de Corneilla la Rivière souhaite déposer un projet pour une réalisation en 2024 détaillé comme suit :

- Espace Força Real : 20 myrtes communes (haie) et 6 mûriers plátanes (terrain de pétanque et alentours) ;
- Sur le territoire de la commune : 33 jardinières de 30 cm de profondeur minimum (20 sauges petites feuilles blanches et rouges, 20 sauges lycoïdes bleues, 15 lavandes officinales, 15 romarins rampants).

Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20231102-0472023-DE  
Date de télétransmission : 03/11/2023  
Date de réception préfecture : 03/11/2023

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De déposer le projet d'implantation de végétaux détaillé ci-dessus auprès du Conseil départemental 66 afin d'embellir les espaces verts publics communaux ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

**A Corneilla la Rivière, le 3 novembre 2023**

**Le Maire,  
René LAVILLE**

